

## Épicerie, crèmerie, produits laitiers, vendus comme produits bio à la cantine de Valence sur Baïse, ceux-ci ne l'étaient pas, la société Pro A Pro a été remerciée



Épicerie, crèmerie, produits laitiers, vendus comme produits bio à la cantine de Valence sur Baïse, ceux-ci ne l'étaient pas, la société Pro A Pro a été remerciée

C'est sous la présidence du maire, Marie-Thérèse Broca-Lannaud, que s'est tenue le 20 septembre en soirée la réunion du Conseil Municipal. Les six délibérations qui étaient à l'ordre du jour ont été adoptées à l'unanimité sauf une.

Il s'agissait pour les Conseillers Municipaux de se prononcer sur l'opportunité de poser un ou deux appareils photographiques de chasse sur les abords des containers semi-enterrés, l'un à l'aire de camping et l'autre au boulevard du Nord. « Car face aux incivilités, il faut bien réagir comme la fait la commune de Ligardes pour solutionner ce problème. Il semble que c'est très dissuasif », argumente Marie-Thérèse Broca-Lannaud. Sur les trois options proposées, (pas d'appareil photographique, achat d'un appareil, achat de deux appareils), le Conseil Municipal se prononce pour l'achat de deux appareils photographiques (9 voix pour, 1 abstention, 2 contre).

La séance se prolongea sur l'attribution des marchés concernant la construction de la Maison de santé pluri-professionnelle. Les 11 lots ont été attribués pour un montant global de 876 979 euros HT. A noter que sur les 11 offres cela concerne 9 entreprises gersoises et 2 entreprises hors département.

Suite à la fermeture de l'école de Beaucaire, du matériel informatique s'est retrouvé libre, le syndicat mixte « Gers numérique » qui l'avait récupéré, le remet gratuitement à la disposition de l'école de Valence-sur-Baïse. Par contre il en coûtera 90 euros pour acheter à la commune de Beaucaire l'écran qui servait au tableau numérique.

L'entreprise Pro A Pro vient de jouer un mauvais tour à la municipalité en proposant à la cantine des produits qui ne correspondent pas aux exigences des pièces de la consultation du marché à savoir que les produits ne sont pas issus de l'agriculture biologique. Du coup le lot n° 8 (Épicerie / Crèmerie / Produits laitiers issus de l'agriculture biologique ou en cours de conversion) revient à « Resto bio » qui était classé second après Pro A Pro.

Au chapitre des questions diverses le maire annonce la démission du Conseiller Municipal André Sangay de toutes les commissions municipales. D'autre part une enveloppe de 2 000 euros sera affectée aux chasseurs pour terminer les travaux de la salle d'éviscération (électricité et plomberie).